



Loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail

20/08/2008

Cette loi vient rénover les modalités de la négociation collective, les règles de la représentativité syndicale et le champ d'intervention des accords collectifs. La loi comporte également des dispositions réformant le temps de travail donnant plus d'espace à la négociation d'entreprise ou de branche dans l'organisation et l'aménagement du temps de travail dans les entreprises.